

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 janvier 2022

RELATIVE AUX LOIS DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE (N°4495) - (N°
4924)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 46

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 3 TER

I. – À l'alinéa 5, supprimer le mot :

« prochain ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par le mot :

« suivant ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel